



Société pédagogique genevoise

Genève, le 6 décembre 2009

Madame  
Marianne FRISCHKNECHT  
Secrétaire générale du département de  
l'instruction publique  
6, rue de l'Hôtel-de-Ville  
case postale 3925  
1211 Genève 3

*Nouveau mandat du groupe d'analyse et de suivi – poursuite de la phase test des entretiens périodiques dans l'enseignement primaire en 2010*

Madame la secrétaire générale,  
Chère Madame,

Lors de la séance de la commission paritaire du statut (B 5 10.04) du 12 novembre 2009, nous vous avons présenté la résolution adoptée le 3 novembre 2009 par l'Assemblée des délégué-e-s (AD) de la SPG (document annexé) au sujet des entretiens d'évaluation et de développement du personnel (EEDP). Vous avez bien perçu la teneur de ce texte et avez immédiatement répondu favorablement aux revendications exprimées, notamment en décidant de prolonger le mandat du groupe d'analyse et de suivi, spécifiquement pour l'enseignement primaire.

Cette décision a été confirmée par un courriel que nous avons reçu le 25 novembre 2009 et qui mentionne : « *Dans le cadre des échanges et à la demande des représentants des associations professionnelles de l'enseignement primaire, il a été décidé qu'un groupe restreint sera créé afin d'élaborer des mesures d'accompagnement dans le cadre du déploiement des EEDP pour le primaire. Ce groupe restreint sera composé des membres représentant l'enseignement primaire et un mandat sera prochainement adressé.* »

Nous n'avons pas encore reçu ce mandat. Par contre, nous avons immédiatement informé nos membres de cette avancée et de l'opportunité de discuter des modalités à venir au sujet du déploiement des EEDP en 2010. Cependant, des séances d'information sur les EEDP, destinées au corps enseignant primaire, ont eu lieu les 25 et 30 novembre 2009. Malheureusement, les représentantes des services des ressources humaines ont omis de spécifier à ces occasions cette particularité, propre à notre niveau d'enseignement.

Il se trouve donc qu'aujourd'hui les enseignant-e-s ne savent pas très bien à quoi s'en tenir. Les directrices et directeurs d'établissement (Dir-E) ne semblent pas non plus connaître les décisions issues de la concertation. D'aucun-e-s annoncent une douzaine d'entretiens à partir de janvier, d'autres parlent de conduire cinq EEDP à partir de mars, etc. Nos collègues nous interpellent, subodorent l'existence de mesures disparates, peu coordonnées et inégalitaires, et aimeraient donc connaître les règles. Cela nous paraît entièrement justifié.

Nous sommes plutôt désolé-e-s de devoir une fois de plus – une fois de trop serions-nous tenté-e-s de dire, à propos de ce dossier – relever la confusion qui règne.

./.

Afin de rétablir une situation plus claire, nous vous demandons de bien vouloir suspendre tous les EEDP pour les enseignant-e-s nommé-e-s dans les établissements de l'enseignement primaire tant que le groupe d'analyse et de suivi n'aura pas rempli son nouveau mandat sur le point précis des modalités du déploiement des EEDP sur la seconde période de l'année scolaire 2009-2010. Il est impératif que le groupe d'analyse puisse se réunir et décider des règles communes avant que les entretiens n'aient lieu. Cela nous semble la seule solution sensée. Un message stipulant ce qui précède, adressé à l'ensemble du corps enseignant primaire et aux directions d'établissement, aura l'avantage de rassurer l'ensemble du personnel, Dir-E compris, et de garantir une égalité de traitement.

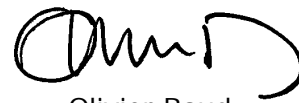
A notre sens, pour autant que le mandat soit rédigé prochainement, le groupe d'analyse et de suivi peut débuter ses travaux dès la mi-janvier 2010 et rendre ses recommandations au sujet des modalités de la phase test 2010 pour la fin du même mois.

Par ailleurs, vous savez que nous allons commencer dès demain (lundi 7 déc.) à dépouiller les réponses au questionnaire établi par la SPG au sujet de la phase test, an 2, des EEDP et il conviendrait d'attendre les résultats afin de, si possible, en tirer quelques enseignements pour la suite. Nous avons adressé notre questionnaire à 138 collègues et nous avons reçu, à ce jour, 80 réponses, ce qui correspond pour l'instant à un taux de retour de 58%.

Nos vous remercions de votre compréhension et, dans l'espoir d'une réponse positive à la requête que nous formulons, nous vous prions de croire, Madame la secrétaire générale, chère Madame, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Andrée Jelk-Peila



Olivier Baud

Copie : - à Mme Monique Pfister, directrice du service des ressources humaines du DIP  
- à Mme Danièle Jeanrenaud Dokic, directrice générale a.i. de l'enseignement primaire  
- aux associations professionnelles représentées à la commission paritaire du statut (B5 10.04) : FAMCO, UCESG, AGEEP et SSP  
- aux membres de l'AD et au comité de l'association genevoise des cadres de l'enseignement primaire (AGCEP), *pour information*

- Annexe mentionnée (en page 3)



## ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S

2009-2010 – Séance no 2 – 3 novembre

### RÉSOLUTION

# ENTRETIENS d'ÉVALUATION et de DÉVELOPPEMENT du PERSONNEL (EEDP)

#### Considérant

- Les travaux du groupe d'analyse et de suivi entre 2007 et 2009 ;
- Les échanges de courriers et courriels (de février à juillet 2009) entre la société pédagogique genevoise (SPG), la direction générale de l'enseignement primaire (DGEP) et le département de l'instruction publique (DIP) ;
- La lettre du 6 novembre 2008 signée par la secrétaire générale du DIP,

#### *L'Assemblée des délégué-e-s, réunie le 3 novembre 2009,*

- **Constate** que la gestion du dossier EEDP reste globalement insatisfaisante ;
- **Estime** que le groupe d'analyse et de suivi n'a pas complètement rempli son mandat ;
- **Note** que le DIP et la DGEP n'ont pu tenir leurs engagements ;
- **Relève** que, sur deux années de phase test, seul l'avis de 24 enseignant-e-s primaires, au maximum, en présence de la hiérarchie, aurait été pris en compte (séance bilan unique du 5 mai 2008) alors que 91 directrices et directeurs d'établissement (Dir-E) ont pu faire valoir leur point de vue (2 septembre 2009), en l'absence des partenaires et des collègues concerné-e-s ;
- **Rappelle** que les alertes de l'association professionnelle étaient fondées et que bien des écueils auraient pu être évités si le DIP les avait entendues (cf. courrier du 23 fév. 2009).

#### *En conséquence, l'AD,*

#### Dénonce

- le peu de sérieux qui caractérise la conduite du dossier EEDP ;
- le fait que des EEDP ont lieu actuellement, au mépris des décisions prises paritairement,

#### Demande

- que le contexte particulier de l'enseignement primaire (forte proportion de Dir-E non confirmés, nouveau fonctionnement, nouveau formulaire EEDP) soit reconnu par le DIP et pris en compte pour la conduite de la suite du processus ;
- qu'une prolongation de la phase test pour l'enseignement primaire soit planifiée jusqu'en mai 2010 et qu'un bilan complet de ces EEDP, selon des modalités négociées avec la SPG, soit établi à la fin de l'année scolaire 2010 ;
- que les EEDP réalisés durant une phase test ne soient pas conservés dans le dossier administratif du/de la collaborateur/trice, sauf demande expresse de l'intéressé-e,

#### S'oppose à

- toute généralisation des EEDP tant que des garanties du DIP sur la prise en compte de la spécificité de l'enseignement primaire et des demandes qui précèdent ne sont pas fournies.

#### *L'AD adopte la résolution suivante :*

L'AD demande aux membres SPG de dénoncer toute dérive liée à la conduite inadéquate des EEDP. L'AD donne le mandat au comité d'enquêter auprès des 160 collègues ayant passé un entretien durant la phase test, an 2, entre mars et juin 2009, et d'élaborer un questionnaire ad hoc, afin d'établir un bilan et de faire émerger l'avis du corps enseignant primaire sur la phase test écoulée.

*Résolution adoptée à la grande majorité des délégué-e-s (1 voix contre – 2 abstentions)*